

"Les joies et les peines, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ (...) Leur communauté, en effet, s'édifie, avec des hommes rassemblés dans le Christ, conduit par l'Esprit-Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteur d'un message de salut qu'il faut proposer à tous. La communauté de chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire. "
Constitutions pastorales sur l'Église dans le monde de ce temps n ° 1.

L'Église d'Évreux reconnaît comme sienne cette déclaration du Concile. C'est dans cette perspective que prennent place diverses figures du ministère presbytéral et notamment auprès de catégories particulières de population ou de milieux sociaux. Tous ces visages du ministère presbytéral sont complémentaires.

La réflexion engagée ici concerne essentiellement le ministère presbytéral assumé dans le cadre paroissial. Il s'exerce désormais dans des conditions nouvelles. Le ministère presbytéral en effet est appelé à s'exercer selon des conditions nouvelles :

- · Avec les laïcs associés à la charge pastorale,
- Dans la fondation et le développement de communautés locales,
- Dans la responsabilité pastorale pouvant s'étendre à plusieurs paroisses,
- Dans la coopération à développer entre prêtres sur un même secteur.

1- LA CONCERTATION ENTRE PRÊTRES

Aujourd'hui plus que jamais, dans cette conjoncture de mutations pour le ministère presbytéral, les relations fraternelles et la concertation entre prêtres différemment situés dans la pastorale s'imposent comme une urgence.

La fraternité d'un presbytérium diocésain rassemblé autour de l'évêque est d'abord à accueillir comme un don du Christ. Dans le Christ les prêtres sont donnés les uns aux autres dans la diversité de leurs responsabilités pour que la mission soit assurée dans l'ensemble du diocèse.

Des concertations se mettent en place entre prêtres et entre E.A.P dans les secteurs.

Certains secteurs envisagent maintenant de former des "pôles " de concertation habituelle.

ORIENTATIONS:

• L'annonce de l'Évangile et le service des pauvres, vécus et célébrés, constituent les priorités du ministère des prêtres et doivent être au cœur de leur concertation.

Plus le partenariat prêtres-laïcs est appelé à se développer, plus la concertation entre prêtres doit s'approfondir pour un meilleur service des communautés. Elle concerne également les diacres. Cette concertation suppose partage de nos initiatives pastorales, écoute mutuelle et discernement mené en commun. Tous les ministères concourent à la mission de l'Église.

 La concertation est essentielle au niveau du secteur. Les prêtres différemment situés dans la pastorale d'un secteur se rassembleront régulièrement pour échanger sur leurs pratiques pastorales dans leur ministère comme au sein de leur paroisse et pour les relire à la lumière de la Parole de Dieu.

A cet effet les prêtres portent ensemble la mission dans leur secteur.

- Cette concertation doit aussi s'ouvrir à une formation régulière, théologique ou pastorale, pour mieux discerner les enjeux de cette situation nouvelle.
- Les prêtres s'épauleront mutuellement pour discerner dans la prière ce que l'Esprit dit à l'Église pour répondre avec lucidité et réalisme à la situation actuelle.
- L'Évêque entouré de ses conseils cherchera à mettre en place des espaces et des temps où les prêtres qui le désirent pourront travailler, prier ensemble, partager leurs repas et veiller fraternellement à leur équilibre humain.
- Une réflexion sera faite avec les prêtres au moment de leur retraite afin de préciser avec eux une mission adaptée.

2- LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Des constats: Les communautés locales ont vocation d'assurer la proximité de l'Église à une population sur un territoire donné. Dans l'espace rural, les communautés locales se constituent en fonction des regroupements de communes. Dans l'espace urbain, sont à définir ou à reconnaître des ensembles géographiques et des réseaux de relations humaines qui permettent à l'Église à la fois d'assurer une réelle proximité des populations et d'assumer les fonctions ecclésiales essentielles.

Lorsque, dans une ville, la communauté locale vit au sein d'une population numériquement importante, il convient de chercher d'autres formes de présence diversifiées dans les quartiers. Quoiqu'il en soit de la diversité de ces communautés, elles ont toutes besoin d'être soutenues. Certaines même sont encore à fonder. Les mouvements, les services et les aumôneries ont leur pleine place. Des liens existent déjà dans les paroisse et ils sont à développer.

CONVICTIONS:

- Aujourd'hui les prêtres ne peuvent assurer leur ministère sans viser à la fondation et au soutien de communautés locales qui soient de véritables foyers de vie chrétienne et d'évangélisation.
- Une réflexion spécifique est à entreprendre sur les communautés dans les espaces urbains (en lien avec le Carrefour des Cités, le Service Diocésain des Paroisses...).

ORIENTATIONS:

Au sein de chaque communauté locale, le curé assure avec l'E.A.P sa vigilance particulière sur plusieurs points :

- Pour que les chrétiens en responsabilité dans les E.A.L aient le souci en assurent leur tâche propre (coordination, annonce de la foi, liturgie, solidarité) suscitent partout où c'est possible de véritables communautés priantes, fraternelles et missionnaires.
- Pour que les chrétiens de la communauté locale soient attentifs aux événements, aux attentes et au travail de l'Esprit dans la population où est implantée la communauté locale.
- Pour porter attention à l'histoire, à la personnalité propre, au milieu social de chaque communauté locale pour qu'elle fasse fructifier ses talents.

- Il aura à cœur d'appeler des baptisés, en fonction de leurs charismes, à différentes responsabilités comme aussi à des ministères (presbytéral, diaconal, ministères confiés à des laïcs).
- Pour manifester au sein de la communauté locale que le Christ convoque la communauté et la préside. Et cela en y suscitant la prière et en y célébrant l'Eucharistie selon les possibilités.

Vis-à-vis de l'ensemble des communautés locales d'une même paroisse, le curé, avec le concours de l'E.A.P, assure le service essentiel du service de la communion.

- Il veille à ce que chaque communauté ait le souci des autres communautés locales afin que la paroisse soit réellement une communion de communautés. Il a à cœur de rassembler régulièrement dans une célébration eucharistique festive, les différentes communautés de la paroisse.
- Il apporte son soutien à la formation à la responsabilité pastorale des coordinateurs et des chrétiens en responsabilité dans les communautés locales.
- Il veille à ce que nul ne «s'approprie» son service dans la communauté locale et à ce que soit assuré selon des règles précises le renouvellement des responsables.

3- LES ÉQUIPES D'ANIMATION PASTORALE

Des constats : Aujourd'hui, dans les nouvelles paroisses, le curé assume avec les laïcs la charge pastorale qui lui est confiée. Le partage de l'exercice de sa charge pastorale en E.A.P est pour lui source d'épanouissement et de joie, même si cette charge est plus lourde à porter et plus complexe à organiser qu'autrefois.

Des laïcs sont donc appelés par l'évêque et nommés en vue de partager avec le prêtre l'exercice de la charge pastorale au sein de l'E.A.P. Le curé en rend compte devant l'Évêque.

ORIENTATIONS:

Le curé prend les décisions importantes concernant la vie de la paroisse(..) en concertation avec les laïcs de l'E.A.P. Il convoque et préside les rencontres (une à deux fois par mois) et entretient avec l'E.A.P des relations privilégiées.

Au sein de l'EAP, il invite à la vigilance sur :

- L'écoute des communautés locales, l'animation, l'orientation de l'ensemble de la paroisse,
- La place de la prière et de l'écoute de la Parole de Dieu pour éclairer et soutenir les choix et les décisions prises,
- L'urgence missionnaire qui appelle à relire la vie concrète de la population pour que la foi y soit proposée là où elle n'est pas présente,
- La mise en relation avec les services et mouvements correspondants aux attentes et aux besoins, en vue d'une fondation, et cela avec la collaboration du secteur,
- L'intégration de la pastorale de la paroisse dans la vie et les orientations de l'Église diocésaine,
- L'évaluation du travail de l'E.A.P, avec un responsable diocésain, particulièrement en fin de mandat.

Il entretient avec chaque membre de l'E.A.P une relation personnelle pour l'aider à assurer sa responsabilité pastorale à la lumière de la Parole de Dieu.

Le prêtre coopérateur exerce ses responsabilités dans la paroisse et éventuellement le secteur. A la demande du curé, il peut participer à la rencontre de l'E.A.P pour qu'il apporte sa contribution à la réflexion et se sente partie prenante des orientations et des choix de l'E.A.P.

Le prêtre participant assume des responsabilités particulières à la paroisse, sous la responsabilité du curé et de l'E.A.P. Il est invité au conseil de paroisse.

Le diacre fait partie du conseil de paroisse. A la demande du curé, peut-il participer à certaines réunions de l'E.A.P

4- LE SERVICE DE PLUSIEURS PAROISSES

Des constats : Aujourd'hui, il apparaît que le découpage des paroisses tel que l'a proposé Paroisses 2000 ne peut être remis en question, au moins dans les années qui viennent.

Dans cette perspective est en jeu la possibilité effective pour les laïcs d'exercer leur responsabilité. Il y a là aussi une exigence de stabilité et de respect de l'identité des paroisses.

En conséquence, du fait de la diminution numérique des prêtres, la figure du curé assumant la charge pastorale de 2 paroisses est devenue une réalité du diocèse, une réalité qui s'élargit.

ORIENTATIONS:

- Lorsqu'un prêtre est appelé à assurer la charge de deux paroisses, il délèguera largement aux laïcs des responsabilités et fera régulièrement le point avec eux sur les responsabilités qu'il leur a confiées. Il se consacrera particulièrement lui-même au ministère de communion, d'animation spirituelle et d'incitation missionnaire.
- Pour ce faire, il s'appuiera dans chaque paroisse sur l' E.A.P et sur les coordinateurs des communautés locales.
- Il respectera la " personnalité " propre (culturelle, locale, sociale) des deux paroisses dont il a la charge et ne cherchera pas à les assimiler ni à les fusionner. En même temps il fera jouer au maximum les " synergies " nécessaires pour un soutien réciproque dans divers domaines de la pastorale entre les deux paroisses, en lien avec le secteur.
- Il sera attentif à l'équilibre de sa vie, de sa santé, aux temps nécessaires de repos et de ressourcement spirituel. Il est important que l'ensemble des prêtres lui manifeste son soutien. Il saura garder, là où il vit, le contact direct avec la population.
- La mise en place d'un secrétariat dans chaque paroisse favorisera l'organisation, la communication entre les responsables, l'accueil et la régulation des demandes.

Ces orientations ont été examinées et amendées par l'Assemblée Générale des prêtres, le jeudi 14 octobre 2004. Elles ont été approuvées par le Conseil Presbytéral, et remises à l'Évêque en vue de leur publication, le vendredi 10 décembre 2004.

Ces orientations sont adoptées pour le diocèse d'Évreux.

25 décembre 2004, + **Jacques DAVID** Évêque d'Évreux